



COMMUNIQUÉ À L'INTENTION DES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ SUITE AU CCM DU 24 MARS 2022

« Dieu, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font »

Alors qu'il n'y a toujours pas de Convention Collective pour les personnels de droit privé des établissements CNEAP et UNREP et que le délai de survie arrive bientôt à expiration, le CNEAP fait des propositions délirantes.

La Direction Générale du Travail est toujours en incapacité d'établir les arrêtés de représentativité 2022. Cette impasse empêche la signature d'accords dont certains (santé, prévoyance, emploi-compétence) sont proposés à la signature mais sans notre présence. De notre côté, nous alertons les instances depuis 2016.



25 MARS 2022

Tu es prof ? Tu quittes ou tu doubles !!!

Dans son projet de future convention collective, le CNEAP propose que les enseignant·es rémunéré·es en art.44 ne fassent plus 18h de cours + vacances scolaires **mais 35h de cours + 5 semaines de congés payés !**

OU COMMENT SUPPRIMER UN·E ENSEIGNANT·E SUR 2. C'EST TOI LE PROCHAIN ?



ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SUR :



Le stylo a dû déraper ... Comment osent-ils ?

A la CGT, nous sommes POUR une convention collective :

- ✓ où les formateurs et les enseignant·es feraient **18 h/semaine de face-à-face élève**
- ✓ où le temps de travail pour les personnels non enseignant **serait de 1 296 h / an**
- ✓ qui **supprimerait le recours aux C.D.D. d'usage**
- ✓ qui proposerait **une mobilité d'emploi entre les établissements privés**
- ✓ qui mettrait en place **des œuvres sociales pour tous**



REJOIGNEZ UN SYNDICAT OFFENSIF ET COMBATIF, REJOIGNEZ LA CGT !

RETROUVEZ LA  SUR :    

